



CONSEIL MUNICIPAL DU 20 AVRIL 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt avril, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune dûment convoqué le treize avril deux mille dix-huit, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de M. Christophe PIET, 1^{er} Adjoint, en vertu des articles L. 2121-14 et 2122-17 du code général des collectivités territoriales.

Etaient présents : M. Christophe PIET, 1^{er} Adjoint (*représentant M. Sébastien BRÉGEON*), Mme Françoise POTIER, 2^{ème} adjointe (*représentant Mme Christiane MEISSONNIER*), M. Régis FREIN, 3^{ème} adjoint, Mme Vivianne CROIZER, 4^{ème} adjointe, M. Michel GALLARDO, M. Patrice DELAUNAY, M. Richard BIRAUD, M. Christophe RICHARD (*représentant Mme Fanny FROGER*), Mme Nathalie PELÉ et Mme Angélita CHARBONNIER, conseillers municipaux.

Etaient excusés : M. Marc MAUPPIN, Maire, Mme Christiane MEISSONNIER (*représentée par Mme Françoise POTIER*), Mme Fanny FROGER (*représentée par M. Christophe RICHARD*), M. Sébastien BRÉGEON (*représenté par M. Christophe PIET*), Mme Angélique PINEAU, conseillers municipaux.

Secrétaire de séance : Mme Angélita CHARBONNIER

La séance est ouverte à 20 h 40

En ouverture de séance et préalablement à l'examen de l'ordre du jour, Monsieur Christophe PIET propose au conseil municipal, qui accepte à l'unanimité, de rajouter la question suivante :

- **Espaces Loisirs Itinérants (ELI) – Edition 2018 – Convention avec le Comité Départemental de Maine et Loire de la F.S.C.F. (V – I)**

I – Approbation du PV de la séance du 23 mars 2018

Après avoir été invité à formuler d'éventuelles remarques ou observations, le conseil municipal, **à l'unanimité**, approuve le procès-verbal de la séance du 23 mars 2018

II – Urbanisme - Voirie

A) Communication des demandes d'autorisation déposées et déclarations d'intention d'aliéner

1 – Déclaration préalable

• **Demande n° 049.231.17.H0002 déposée le 24 mars 2018** par Monsieur Alexandre DOINEAU, demeurant 1 rue de la Basse Forêt (zone Ub du PLU) pour une extension en façade de sa maison d'habitation, d'une surface de plancher de 16 m².

☞ *ACCORDÉE le 12 avril 2018*

2 – Certificat d'urbanisme

• Délivrance, le 04/04/2018, d'un Certificat d'Urbanisme de simple information (CUa) n° 049.231.18.H0004 pour un immeuble situé au lieudit « Les Gautrèches », cadastré section B n°s 194 et 195, d'une superficie totale de 7 790 m².

• Délivrance, le 10/04/2018, d'un Certificat d'Urbanisme de simple information (CUa) n° 049.231.18.H0005 pour un immeuble situé 3 rue des Chardonnerets, cadastré section AA n° 364, d'une superficie de 919 m².

• Délivrance, le 11/04/2018, d'un Certificat d'Urbanisme de simple information (CUa) n° 049.231.18.H0006 pour un immeuble situé 31 rue de la Libération, cadastré section AA n°s 86 et 334, d'une superficie totale de 694 m².

3 – Déclaration d'intention d'aliéner

En vertu d'une délégation donnée par le Conseil Municipal (Article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales), Monsieur le Maire **n'a pas fait usage du droit de préemption** de la commune sur les immeubles suivants :

Adresse	Références cadastrales	Décision N° / Date
39 rue de la Libération	AA n° 90	02/2018 du 03/04/2018
3 rue des Chardonnerets	AA n° 364	03/2018 du 11/04/2018

B) Rénovation de l'éclairage public – Programme 2018

Monsieur Christophe PIET, adjoint, rappelle au conseil municipal que la commune a engagé, depuis 2008, un vaste programme de rénovation de son éclairage public et ce, afin d'en rationaliser le coût et l'entretien.

Afin de poursuivre cette démarche, il est proposé de remplacer 22 lanternes vétustes, dans les rues suivantes : rue des Pinsons, square Saint Etienne, square du Grand Champ et rue du Pasty du Bois.

Le Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine et Loire (SIEML) vient de communiquer un avant-projet détaillé du programme 2018, qui s'établit comme suit :

Rénovation Eclairage Public Programme 2018	Montant total HT de l'opération	Taux Fonds de concours	Fonds de Concours HT à verser au SIEML
	30 525,22 €	50 %	15 262,61 €

Les modalités de versement du fonds de concours seront conformes aux dispositions du règlement financier en vigueur, arrêté par délibération du Comité Syndical du SIEML.

Vu l'article L. 5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération d'adhésion au Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine et Loire ;

Vu la délibération de transfert de compétences de l'éclairage public ;

Vu la délibération du Comité Syndical du SIEML décidant les conditions de mise en place des fonds de concours ;

Vu l'avant-projet détaillé des travaux de remplacement de 22 lanternes vétustes, pour un montant total de 30 525,22 € HT,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Accepte de verser, au profit du SIEML, un fonds de concours d'un montant de 15 262,61 € HT, au titre du programme 2018 de rénovation de l'éclairage public ;

- Dit que le versement sera effectué sur présentation du certificat d'achèvement des travaux et après réception de l'avis des sommes à payer émis par le Trésorier Principal d'Angers Municipale ;

- Précise que les modalités de versement du fonds de concours appelé seront conformes aux dispositions du règlement financier du SIEML en vigueur.

C) Informations diverses

Monsieur Christophe PIET fait part des informations diverses :

➤ Effacement des réseaux rue de la Libération

Comme prévu, les travaux ont commencé le 3 avril dernier et, bénéficiant de conditions atmosphériques favorables, avancent conformément au planning prévu. La circulation des véhicules s'avère moins compliquée que ce qui était craint. Néanmoins, il a été constaté que la traversée d'agglomération, en dehors des périodes de chantier et notamment en soirée, donnait lieu à des vitesses excessives. Pour y remédier, il est proposé soit d'installer des ralentisseurs, soit de remettre en clignotant les feux tricolores à l'issue de chaque fin de chantier et jusqu'au lendemain. Par ailleurs, le gérant du « Relais des Biches » a déploré, depuis les débuts des travaux, une baisse significative de fréquentation. Une signalétique spécifique a été mise en place pour guider la clientèle.

➤ Quartier du Prieuré – Rénovation de 20 logements locatifs Sèvre Loire Habitat

Autorisés en 2016, les travaux vont commencer début mai, pour s'étaler sur cinq mois. Compte-tenu de leur envergure, quelques désagréments devront être supportés par les habitants du quartier, notamment par le stockage du matériel et des matériaux.

➤ Révision du SCOT – Réunions publiques

L'Agglomération du Choletais va organiser 2 réunions publiques dans le cadre de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT). La 1^{ère} aura lieu à Cholet, à l'Hôtel d'Agglomération (salle Paul Valéry) le 1^{er} juin à 19h 00 et la 2^{nde}, à Vihiers, salle Commune des Loisirs, le 7 juin, également à 19h 00.

➤ Routes départementales – Campagne 2018 de fauchage des accotements

La campagne de fauchage 2018 va commencer le 23 mai prochain, pour une durée de 10 jours.

➤ Dégradations de la RD 960

En réponse à un courrier de la commune, le Département de Maine et Loire a fait parvenir une lettre d'explication sur les nombreuses dégradations de voirie constatées aux entrées et sorties de l'agglomération.

➤ Campagne de dératisation – Passage sur la commune de Nuillé le 25 avril 2018

III – Communication – Culture

Madame Françoise POTIER, adjointe, fait part des informations suivantes :

➤ La Poste – Services à domicile

La Poste propose de nouveaux services à l'attention des personnes âgées ou isolées. Parmi eux, la commune de Nuillé a retenu celui concernant un passage personnalisé du facteur au domicile du public ciblé. Une information sera diffusée dans le

prochain N° des Echos de Nuillé. Une réunion publique d'information devrait être organisée dans les prochains mois, la date n'étant pas encore arrêtée.

➤ **Réparation des cloches de l'église communale – Mécénat public avec la Fondation du Patrimoine**

A l'instar de ce qui avait été fait pour les travaux de restauration de la sacristie et de l'église, ainsi que de la petite chapelle de l'ancien presbytère, il sera proposé de lancer un mécénat public, via un conventionnement avec la Fondation du Patrimoine, pour la réparation de 2 cloches de l'église.

IV – Bâtiments Communaux - Environnement

A) Place du Breuil Lambert – Travaux de raccordement au réseau électrique

Monsieur Régis FREIN, adjoint, rappelle au conseil municipal que la commune avait autorisé l'installation, sur le parking du Breuil Lambert, d'un distributeur automatique de pain.

L'alimentation électrique de cet appareil, nécessaire à son fonctionnement, s'était faite par un raccordement au compteur de la maison située en face, 25 rue de la Libération, devenue propriété de la commune après acquisition amiable.

Afin que ce distributeur, dont la commune n'a ni la gestion, ni la disposition, soit alimenté de manière individualisée, il est proposé de le raccorder au réseau électrique, à partir de la place du Breuil Lambert.

Les travaux correspondants, d'un montant total HT de 4 310,00 €, seront réalisés sous la maîtrise d'ouvrage du SIEMML et selon les modalités financières suivantes :

Travaux SIEMML	Financement SIEMML HT (Frais de dossier inclus)	Participation de la commune HT
Basse tension (Extension)	4 310,00 €	690,00 €

L'assemblée est invitée à approuver l'exécution des travaux et leurs modalités financières, tels qu'indiqués ci-dessus.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve les travaux de raccordement au réseau électrique à réaliser pour le distributeur automatique de pain, situé place du Breuil Lambert, pour lesquels la participation communale s'établit à 690,00 € HT ;

- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à ce dossier.

B) Informations diverses

Monsieur Régis FREIN, adjoint, fait part des informations suivantes :

➤ Les travaux de finition de la petite chapelle vont reprendre la semaine prochaine.

➤ M. le Maire et M. FREIN ont rencontré en Mairie les représentants de l'école privée Ange Gardien, pour discuter des projets immobiliers susceptibles de se mettre en place avec la commune.

V – Vie associative – Sports - Jeunesse

A) Espaces Loisirs Itinérants (ELI) – Edition 2018 – Convention avec le Comité Départemental de Maine et Loire de la F.S.C.F

Madame Vivianne CROIZER, adjointe, rappelle au conseil municipal que depuis plusieurs années, la Fédération Sportive et Culturelle de France - à travers son Comité Départemental de Maine et Loire - propose sur la commune, durant la période estivale, un certain nombre d'activités sportives à l'attention des enfants âgés de 9 à 17 ans. Intitulée « *Espaces Loisirs Itinérants* », cette manifestation nécessite la mise à disposition, par la commune, de certains équipements publics – notamment Salle de Sports et Salle de la Vallonnerie.

En outre, la commune alloue une subvention pour l'organisation de cette manifestation qui, cette année, aura lieu du 23 au 27 juillet. Cette subvention est calculée, *au maximum*, sur la base de 36 enfants, accompagnés de 2 animateurs et 1 directeur.

Elle s'établirait, pour l'édition 2018, à 1 235,00 €.

Enfin, Madame CROIZER indique que la commune de Toutlemonde, comme les années passées, proposera le même dispositif, pour les jeunes de 11 à 17 ans, à deux périodes distinctes (du 09 au 13 juillet et du 27 au 31 août).

Il est demandé à l'assemblée de se prononcer sur ces dispositions.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Accepte de mettre à la disposition du Comité Départemental de Maine et Loire de la Fédération Sportive et Culturelle de France (F.S.C.F.), une partie des installations du domaine sportif de la commune en vue d'y organiser, du 23 au 27 juillet 2018, l'activité « Espaces Loisirs Itinérants » ;

- Autorise le versement d'une subvention d'un montant maximum de 1 235,00 € au Comité Départemental 49 de la F.S.C.F. pour l'organisation de cette manifestation destinée aux enfants de 9 à 17 ans ;

- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que toute pièce se rapportant à ce dossier ;

- Dit que la dépense correspondante est imputée sur des crédits inscrits au Budget Primitif 2018.

B) Informations diverses

Madame Vivianne CROIZER, adjointe, fait part des informations suivantes :

➤ Fête de la Musique

L'organisation de la Fête de la Musique qui, rappelons-le, aura lieu le vendredi 15 juin en soirée, avance. A ce jour, un groupe se produira, avec un répertoire de jazz manouche, avec 3 prestations de 45 mn chacune. Les associations communales sont invitées à participer, d'une manière ou d'une autre, à cet événement festif. Un courrier leur a été adressé dans ce sens, avec une date limite de réponse au 12 mai.

➤ Forum des associations

Programmé en 2019, un courrier a été envoyé à toutes les associations communales désireuses d'y participer.

➤ Forum des entreprises et artisans

Programmé le 21 septembre prochain, un courrier d'invitation a été adressé à l'ensemble des acteurs économiques de Nuillé. Pour ceux qui répondront présents, ce sera l'occasion d'échanger et de partager leurs expériences, tant avec les élus municipaux qu'avec ceux de l'Agglomération du Choletais, mais aussi de mieux se faire connaître auprès des habitants de Nuillé. Un apéritif dinatoire viendra clôturer ce moment que l'on espère convivial et constructif.

➤ Randonnée semi-nocturne 2018

Pour rappel, elle aura lieu le samedi 28 avril.

➤ **Divers**

Une initiation à la Marche Nordique, organisée par le club Nuailé Tonic, sera proposée le samedi 19 mai, de 11h à 12h 30.

VI – Divers

A) Personnel communal - Modification du tableau des effectifs

Monsieur Christophe PIET, adjoint, rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des effectifs, afin de permettre la nomination d'un agent inscrit sur la liste d'avancement au grade d'agent spécialisé principal de 1^{ère} classe des écoles maternelles (ATSEM), consécutivement à Commission Administrative Paritaire du 27 mars 2018.

La modification envisagée s'établirait comme suit :

FILIERE MÉDICO-SOCIALE

Emploi créé	Justification	Date d'effet
Agent spécialisé principal de 1 ^{ère} classe des écoles maternelles Temps complet	Avancement de grade Nécessité de service	23/04/2018

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve la modification du tableau des effectifs telle que proposée ci-dessus, avec effet au 23 avril 2018 ;

- Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de cet emploi sont inscrits en suffisance au budget communal.

B) Vente de biens mobiliers communaux – Autorisation

Madame Françoise POTIER, adjointe, informe le conseil municipal que la commune de Nuailé est propriétaire de très nombreux biens mobiliers dont elle a fait l'acquisition au fil du temps, à la fois pour permettre l'exercice de ses activités et pour satisfaire les besoins relevant de ses compétences.

Or, souhaitant valoriser les biens communaux inutilisés ou obsolètes, il est proposé aujourd'hui d'effectuer la cession à titre onéreux de certains d'entre eux.

Les biens dont il s'agit, avec leurs prix de vente respectifs, sont présentés à l'assemblée et demeurés en annexe à la présente délibération.

Quant aux modalités de mise en vente et compte-tenu de la valeur réelle des biens concernés, il est proposé de retenir la vente de gré à gré, avec diffusion d'une annonce locale.

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur l'approbation de la cession à titre onéreux des biens figurant en annexe, ainsi que les prix et les conditions de vente s'y rapportant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve la cession à titre onéreux des biens mobiliers communaux figurant en annexe, aux prix et conditions tels qu'indiqués ;

- **Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toute démarche nécessaire à la bonne réalisation de cette opération ;**

- **Précise que les recettes correspondantes seront encaissées au budget communal.**

C) Rythmes scolaires

Par courrier du 22 mars 2018, Monsieur l'Inspecteur d'Académie de Maine et Loire (DASEN) a informé la commune de Nuaillé qu'il validait la nouvelle organisation du temps scolaire pour l'école publique de la Vallonnerie qui, à compter de la prochaine rentrée (septembre 2018), s'établira comme suit :

	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
Début matin	8 :30	8 : 30	8 :30	8 : 30
Fin matin	12 : 00	12 : 00	12 : 00	12 : 00
Début après-midi	13 : 30	13 : 30	13 : 30	13 : 30
Fin après-midi	16 : 00	16 : 00	16 : 00	16 : 00

L'entrée en vigueur de cette nouvelle organisation du temps scolaire s'accompagnera, à la même échéance, avec l'arrêt des Temps d'Activités Périscolaires (TAP). Les intervenants, recrutés sur ce dispositif, seront rapidement informés de cette décision.

Le conseil municipal prend acte de ces informations

VII – Informations diverses

➤ **Demandeurs d'emploi**

Dates	Demandeurs	Hommes	Femmes	Indemnisables	Non indemnisables
15 avril 2018	88	37	51	66	22
<i>15 avril 2017</i>	<i>84</i>	<i>30</i>	<i>54</i>	<i>68</i>	<i>16</i>

➤ **Visite entreprise locale**

Une visite de la société Biowest sera proposée à l'ensemble des membres du conseil municipal, le soir de la séance du 22 juin prochain.

➤ **Déchets ménagers**

Au 04 juin 2018 : entrée en vigueur de nouvelles consignes concernant le tri sélectif et modification de la fréquence de la collecte des ordures ménagères.

➤ **Instauration du prélèvement à la source – Campagne nationale d'information**

*L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question n'étant posée,
Monsieur Christophe PIET déclare la séance levée à 21h 55*

Prochaine séance : Vendredi 25 mai 2018, à 20h 30

La secrétaire de séance

Mme Angélita CHARBONNIER

Les membres présents à la séance

M. PIET	Mme POTIER	M. FREIN	Mme CROIZER

M. GALLARDO	M. DELAUNAY	M. BIRAUD	M. RICHARD

Mme PELÉ